



## Communiqué de presse

# Aide sociale à l'enfance : Olivier Sichel, directeur général de la Caisse des Dépôts, présente 20 propositions pour transformer durablement le secteur de la protection de l'enfance

Paris, le 7 janvier 2025

Missionné par la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, la ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles et la présidente du Groupement d'Intérêt public (GIP) « France Enfance Protégée », Olivier Sichel, directeur général de la Caisse des Dépôts, remet ce jour à Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles et à Florence Dabin, présidente du GIP « France Enfance Protégée » son rapport intitulé « Des propositions innovantes pour les acteurs de l'enfance protégée – Une approche écosystémique qui peut changer la donne ». Articulé en 20 propositions, il présente des mesures pour transformer durablement le secteur de la protection de l'enfance dans quatre secteurs en particulier : l'immobilier, la formation des professionnels, les solutions numériques et l'accès aux droits des jeunes de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

La cohésion sociale constitue l'un des trois axes d'intervention de la Caisse des Dépôts, déclinée dans les territoires, depuis sa création en 2018, par la Banque des Territoires.

A ce titre, Olivier Sichel, a été missionné le 20 juin 2024 par la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, la ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles et la présidente du GIP « France Enfance Protégée » pour proposer des solutions innovantes et d'organisation des services d'appui aux acteurs de l'enfance protégée. En concertation avec les principaux acteurs de l'écosystème, la Banque des Territoires a mobilisé son expertise pour proposer 20 mesures répondant à quatre objectifs :

- rénover et développer l'immobilier de l'enfance protégée ;
- lutter contre la pénurie de professionnels de l'aide sociale à l'enfance (ASE) par une action en faveur de la formation initiale et continue ;
- mettre en place des services numériques structurants pour le secteur de l'enfance protégée ;
- renforcer l'accès aux droits des jeunes de l'ASE.

**Olivier Sichel, directeur général de la Caisse des Dépôts** déclare « *Loin d'avoir une posture incantatoire, l'objectif de ce rapport est de proposer des solutions innovantes en prenant pour pré-requis la co-construction et comme pierre angulaire l'animation de l'écosystème pour essaimer de bonnes pratiques. Le secteur devra se nourrir des synergies des acteurs publics nationaux et locaux mais aussi privés pour répondre à l'urgence de la situation. J'ai la conviction que les transformations durables s'inscrivent nécessairement dans une démarche partenariale.* ».

« *Face à la situation préoccupante de l'Enfance en danger, nous avons besoin impérativement de l'implication de tous, Départements, Etat, Associations mais également de nouveaux acteurs. La Banque des Territoires s'est pleinement engagée et a réalisé un travail éclairant qui enrichit notre regard, ouvre des perspectives, identifie des pistes. Nous devons avancer dans ces directions pour améliorer la situation des enfants en travaillant sur la formation des professionnels, en favorisant l'attractivité des métiers de l'humain, en facilitant la qualité du service avec le numérique, en accompagnant la modernisation et la fonctionnalité des bâtiments anciens accueillant les jeunes* », ajoute **Florence Dabin, présidente du Conseil départemental du Maine-et-Loire et présidente du GIP « France Enfance protégée »**.

## **Augmenter, rénover et adapter le parc immobilier de l'enfance protégée pour faire face à l'obsolescence et la saturation du parc immobilier**

Face à une augmentation du nombre de jeunes accueillis par les services de l'ASE particulièrement importante (+ 46% entre 1996 et 2022)<sup>1</sup>, le parc immobilier de l'enfance protégée se révèle insuffisant et partiellement adapté. Ce dernier fait également face à plusieurs enjeux de qualité bâtementaire : vétusté des locaux mais aussi nécessaire adaptation de ceux-ci aux besoins des enfants. Le rapport publié met en exergue les besoins de remise à niveau du parc. Estimés entre 1,4 milliard et 2,4 milliards d'euros, ils comprennent les besoins en réhabilitation d'établissements et intègrent les besoins en développement et internalisation de places.

Pour répondre à l'ensemble de ces enjeux, le rapport émet 6 propositions :

- diagnostiquer et définir des plans stratégiques de patrimoine ;
- mettre en place un financement de long terme au service des lieux d'accueil ;
- développer des modèles de solutions d'hébergement temporaires ;
- mobiliser les bailleurs pour augmenter l'accueil en logement social ;
- favoriser le passage à l'échelle des solutions innovantes comme l'accueil en résidence intergénérationnelle ;
- favoriser la mutualisation des bonnes pratiques.

## **Contribuer à l'attractivité des métiers de la prévention et de l'accompagnement et favoriser la formation**

Le secteur de la protection de l'enfance fait face à une crise d'attractivité importante, marquée par des difficultés de recrutement et un turn-over élevé. Tous les acteurs du secteur s'accordent également sur l'inadéquation entre les contenus enseignés pour l'obtention des diplômes d'Etat et les compétences et connaissances nécessaires sur le terrain pour pratiquer un métier du secteur de la protection de l'enfance. De plus, le recours à la formation continue apparaît aujourd'hui insuffisamment développé.

Afin de contribuer à l'attractivité des métiers de l'enfance protégée, le rapport propose 6 mesures :

- investir dans des établissements de formation de l'ASE ;
- créer une plateforme commune à l'ensemble des professionnels leur permettant d'accéder à des formations standardisées, partager des connaissances et des pratiques éprouvées et s'informer sur les dernières évolutions du secteur ;
- s'appuyer sur la plateforme « Mon compte formation » pour mobiliser des dispositifs existants ;
- développer les formations par la voie de l'apprentissage ;
- engager une nouvelle action du programme « Compétences et métiers d'avenir » ;
- assurer une meilleure qualité de vie au travail pour les professionnels de l'ASE.

## **Mettre en place des services numériques structurants dédiés au secteur de l'enfance protégée**

En matière de numérique, la protection de l'enfance doit faire face à deux écueils : la sous-numérisation de ses outils métiers et la dispersion des données de suivi. Afin de piloter efficacement cette politique publique, le rapport préconise 3 mesures :

- accélérer l'interopérabilité des systèmes d'information et des solutions logiciels métiers ;
- mutualiser et encourager les coopérations en matière d'études et d'expérimentations pour développer des outils numériques partagés au service des enfants et des professionnels ;
- viser la création d'un datahub de l'enfance protégée.

---

<sup>1</sup> 2,29% des jeunes de moins de 21 ans sont accueillis par l'ASE en 2022 et 1.6% en 1998 (DREES, 2024).

## Renforcer l'accès aux droits des jeunes de l'aide sociale à l'enfance

La question de l'accès aux droits des jeunes de l'ASE est multiple : accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi ou encore au logement. Afin de mieux répondre à leurs possibles difficultés scolaires, leur permettre un accès à l'emploi et au logement et faciliter leur accès aux soins, le rapport met en avant 5 mesures :

- dupliquer l'expérimentation déployée dans le Département du Nord intitulée « Accompagnement des jeunes vers l'autonomie » et visant à mettre les filiales du Groupe Caisse des Dépôts (Adoma, Maisons & Cités, Transdev, la Poste et la Banque Postale) au service des jeunes de 16 à 21 ans ;
- développer un véritable parcours de l'autonomie des jeunes grâce à un accompagnement humain et une plateforme numérique ;
- poursuivre les travaux menés sur le pécule avec l'État et les Départements pour identifier des solutions facilitant son accès aux jeunes à leur majorité ;
- favoriser l'accès aux métiers d'avenir aux jeunes de l'ASE en engageant une nouvelle action du programme « Compétences et Métiers d'avenir » ;
- restituer le pécule non réclamé au bout de 30 ans au secteur de l'ASE afin d'en faire profiter collectivement le secteur.

Dès 2023, la Banque des Territoires s'est engagée dans la mise en place d'un plan d'actions au service de l'enfance protégée.

Co-construit avec les acteurs de cet écosystème (l'Etat, le Groupement d'intérêt public « France Enfance Protégée », Départements de France, les associations...), ce plan a pour objectif d'améliorer les conditions d'accueil et de vie des mineurs et jeunes majeurs protégés, sur l'ensemble du territoire.

Le plan de la Banque des Territoires pour l'enfance protégée comporte deux volets :

- le déploiement d'offres de prêts, à l'attention des collectivités locales, bailleurs sociaux et associations de l'enfance protégée, visant à réhabiliter des places au sein du parc immobilier existants et la construction de nouvelles places ;
- l'expérimentation en 2024 et 2025 d'un espace numérique partagé entre tous les professionnels dédiés à l'enfance protégée afin d'améliorer le suivi des enfants tout au long de leur parcours.

**Consulter le rapport « Des propositions innovantes pour les acteurs de l'enfance protégée – Une approche écosystémique qui peut changer la donne » et la synthèse du rapport**

### Contacts presse :

**Banque des Territoires** – Groupe Caisse des Dépôts

Nathalie Police – [nathalie.police@caissedesdepots.fr](mailto:nathalie.police@caissedesdepots.fr) – Tél : 06 07 58 65 19

Anne-Lise Lucas – [anne-lise.lucas@caissedesdepots.fr](mailto:anne-lise.lucas@caissedesdepots.fr) – Tél : 06 83 78 09 28

---

### A propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

**Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires**

[banquedesterritoires.fr](https://banquedesterritoires.fr)

X in @